

Calendrier et Tarifs

Le calendrier de la formation :

- Réunion d'information le 28 mars ou le 18 avril 2012 de 17h30 à 19h au CREPS IDF
- Inscriptions : du 27 février au 03 mai 2012
- Épreuves de sélection : les 7 et 8 juin 2012
- Positionnement : du 26 au 28 juin 2012
- Dates extrêmes de la formation :
 - du 4 sept. 2012 au 4 juillet 2013 (tout public)
 - du 4 sept. 2012 au 3 sept. 2013 (apprentis)
- Volume horaire de 1 218h (hors allègements ou renforcements éventuels identifiés lors du positionnement) réparties comme suit :
 - 718 h en centre
 - 500 h en entreprise

Le lieu de formation : CREPS Île-de-France-Châtenay-Malabry

Tarif de la formation :

Frais pédagogiques : 8 576,04€* (tarif aidé pour 1 218 h)

Dans le cas d'un contrat en apprentissage, les frais pédagogiques sont pris en charge par l'employeur et le stagiaire perçoit un salaire en tant qu'apprenti(e).

Restauration : 9,90€/repas
Hébergement possible sur demande écrite au service Accueil.

*Possibilités d'aides à la prise en charge des frais de formation (se renseigner auprès du CREPS). Tarifs susceptibles de modifications en fonction des tarifs votés en conseil d'administration

Dates non-contractuelles.

Inscription et Contacts

Dossier à retirer au
CREPS d'Île-de-France
1 rue du docteur le Savoureux
92291 Chatenay-Malabry Cedex

Ou à télécharger sur le site :
www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr

Dossier à déposer avant le :
3 mai 2012 cachet de la poste faisant foi

Contacts :
Anne-claire COSSON
Assistante de formation
Tél : 01 41 87 20 45
anne-claire.cosson@creps-idf.fr

Evin COCHET
Coordonnateur de la formation
e.cochet@volley92.asso.fr

Alban LE BIGOT
Professeur de Sport au CREPS IDF
Coordonnateur pédagogique de la formation
alban.lebigot@creps-idf.fr



CREPS
d'Île de France
Colette Besson



Centre de Ressources,
d'Expertise et
de Performance Sportives

DEJEPS* Perfectionnement Sportif « Volley-ball »



2012-2013

* Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Formation mise en place sous réserve d'habilitation par la DRJSCS d'Île-de-France. Formation conventionnée par le Conseil Régional d'Île-de-France.
Formation ouverte aux apprentis.

île de France



Fonds social européen



ASSOCIATION
RÉGIONALE
POUR LA FORMATION
DES ANIMATEURS

La Formation

Le C.R.E.P.S. d'Île-de-France, le comité départemental du Volley-ball des Hauts-de-Seine en partenariat avec le C.R.O.S.I.F. organisent une formation au D.E.J.E.P.S. mention Volley-ball

L'objectif de la formation : un regard porté sur l'entraînement mais aussi sur la conduite de projet. Une alternance de savoirs et de mises en pratiques professionnels sur des champs multiples et variés.



• Le contenu de la formation :

- UC1 : Concevoir un projet d'action
- UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en Volley-ball
- UC4 : Encadrer le Volley-ball en toute sécurité

• Les modalités :

- Un plan individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- Une formation en centre les lundis et mardis soit au CREPS (UC1/2) soit en centre fédéral (UC3/4)
- Une formation en entreprise, du mardi soir au dimanche (temps de travail à identifier avec la structure d'accueil)
- Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation

Conditions d'accès et Sélection

Conditions d'accès à la formation :

Age : 18 ans minimum

- AFPS ou PSC1 ou titre équivalent
- Être capable de justifier d'une expérience :
 - D'encadrement en volley-ball ou beach-volley délivrée par le directeur technique national de la FF de volley-ball
 - De Pratiquant de volley-ball ou beach-volley au moins sur 2 saisons sportives, délivrée par le directeur technique national de la FF de Volley-ball
- Satisfaire aux épreuves de sélection

Contenu des épreuves de sélection :

- Ep. N°1 : Animation de séquence
- Ep. N°2 : Démonstration technique
- Ep. N°3 : Épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport
- Ep. N°4 : Entretien de motivation

Nombre de places : 15 maximum

Le Métier et ses Débouchés

Le titulaire du DEJEPS Volley-ball exerce le métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement.

Ce diplôme de niveau 3 délivré par le ministère des sports atteste à son titulaire les compétences pour :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement



- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

Il exerce dans des clubs de volley-ball, mais aussi au sein des municipalités, des comités départementaux et régionaux.

